

Catégorie FNB Indice des obligations gouvernementales à court terme CI (FGB) - Actions de FNB
Gestionnaire : Gestion mondiale d'actifs CI
21 avril 2023

Le présent document contient des renseignements essentiels que vous devriez connaître sur Catégorie FNB Indice des obligations gouvernementales à court terme CI. Vous trouverez plus de détails sur ce fonds négocié en bourse (« FNB ») dans son prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI par téléphone au 1-800-792-9355 ou par courriel à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com/fr/.

Avant d'investir dans un FNB, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respectez votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	24 février 2016	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale au 28 février 2023 :	19,45 millions \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,34 %	Distributions :	Chaque mois (revenu net et/ou remboursement de capital) et en décembre (gains en capital réalisés nets)

Renseignements sur les opérations (période de 12 mois close le 28 février 2023)

Symbole boursier :	FGB	Volume quotidien moyen :	327 parts
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	77 sur 251 jours de bourse
Monnaie :	\$ CA		

Tarification (période de 12 mois close le 28 février 2023)

Cours du marché :	17,50 \$ - 18,62 \$	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,00 %
Valeur liquidative :	17,50 \$ - 18,62 \$		

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB a été conçu de façon à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice représentant les obligations à court terme du gouvernement du Canada, soit, actuellement l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada (l'« indice »), déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB sera principalement investi dans des obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et municipaux canadiens émises sur le marché canadien et libellées en dollars canadiens.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 28 février 2023. Les placements du FNB changeront au fil du temps pour tenir compte de l'évolution de l'Indice des obligations gouvernementales à court terme FTSE Canada.

Dix principaux placements (au 28 février 2023)

1. Gouvernement du Canada 0,50 % 01-sep-2025	4,6 %
2. Gouvernement du Canada 2,25 % 01-jun-2025	3,9 %
3. Gouvernement du Canada 2,50 % 01-jun-2024	3,9 %
4. Gouvernement du Canada 1,25 % 01-mar-2027	3,5 %
5. Gouvernement du Canada 2,75 % 01-sep-2027	3,4 %
6. Gouvernement du Canada 0,25 % 01-mar-2026	3,2 %
7. Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 2,90 % 15-jun-2024	3,2 %
8. Gouvernement du Canada 2,25 % 01-mar-2024	3,1 %
9. Gouvernement du Canada 0,75 % 01-oct-2024	2,8 %
10. Province de l'Ontario 2,60 % 02-jun-2027	2,8 %

Pourcentage total des 10 principaux placements **34,5 %**

Nombre total de placements **70**

Répartition des placements (au 28 février 2023)

● Revenu fixe	99,9 %
● Espèces et équivalents	0,1 %


Quel est le degré de risque?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Catégorie FNB Indice des obligations gouvernementales à court terme CI (FGB) - Actions de FNB

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce FNB est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement annuel de cette série de titres du FNB au cours de la (des) 6 dernière(s) année(s).

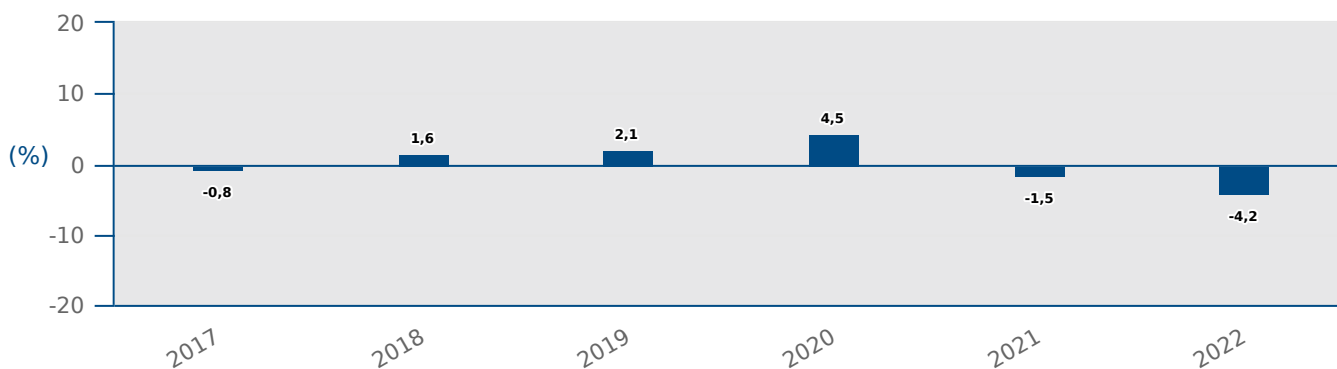
Les frais du FNB ont été déduits du rendement¹ exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB. Il est donc possible que les rendements du FNB ne correspondent pas à ceux de l'indice FTSE Canada Short Term Government Bond.

¹ Le rendement est calculé à l'aide de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement annuel de cette série de titres du FNB au cours de la (des) 6 dernière(s) année(s) civile(s) terminée(s). La valeur du FNB a diminué pendant 3 de ces années.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement de cette série de titres du FNB sur 3 mois au cours de la (des) 6 dernière(s) année(s) civile(s). Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	3,0 %	31 mars 2020	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 030 \$.
Pire rendement	-2,9 %	31 mars 2022	Votre placement chuterait pour s'établir à 971 \$.

Rendement moyen

Au 28 février 2023, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série de titres du FNB à sa création vaut 1 014 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 0,2 %.

Négociation des FNB

Les FNB détiennent un panier de placements, tout comme les fonds communs de placement, mais sont négociés en bourse comme les actions. Voici quelques aspects à garder à l'esprit au moment de négocier des FNB :

Prix

Les FNB ont deux prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Le cours du marché peut changer pendant un jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de la valeur des placements d'un FNB peuvent influencer sur le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours à tout moment un jour de bourse. Les cours ont deux composantes : le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le prix le plus élevé qu'un acheteur est disposé à payer si vous voulez vendre vos actions de FNB. Le cours vendeur est le prix le moins élevé qu'un vendeur est disposé à accepter si vous voulez acheter des actions de FNB. L'écart entre les deux est appelé « l'écart acheteur-vendeur ».
- En général, un écart acheteur-vendeur moins important signifie que le FNB est plus liquide, ce qui veut dire qu'il est plus probable que vous obteniez le prix auquel vous vous attendez.

Catégorie FNB Indice des obligations gouvernementales à court terme CI (FGB) - Actions de FNB

Valeur liquidative

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une valeur liquidative. Cette dernière est calculée après la clôture de chaque jour de bourse et reflète la valeur des placements d'un FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative est utilisée pour calculer l'information financière aux fins d'établissement de rapports – comme les rendements qui sont présentés dans ce document.

Ordres

Il existe deux options principales pour effectuer des opérations : passer des ordres au marché et des ordres à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des actions au cours du marché actuel. Un ordre à cours limité vous permet d'établir le cours auquel vous êtes disposé à acheter ou à vendre des actions.

Moment

En général, les cours du marché des FNB peuvent être plus volatils au début et à la fin d'un jour de négociation. Envisagez d'utiliser un ordre à cours limité ou d'effectuer une opération à un autre moment du jour de négociation.

À qui le FNB est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- cherchent à investir dans des obligations à court terme qui atténuent le risque de taux d'intérêt
- cherchent à investir dans des obligations d'État qui atténuent le risque de crédit
- veulent obtenir des rentrées de fonds mensuelles régulières
- sont disposés à accepter un niveau de risque faible.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre cette série de titres du FNB. Les frais, y compris les commissions de suivi, peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Commissions de courtage

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des titres du FNB. Les commissions peuvent varier selon la société de courtage. Certaines sociétés de courtage peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2022, les frais du FNB représentaient 0,36 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration, et certains frais du FNB.	0,34 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opération du FNB.	0,02 %
Frais du FNB	0,36 %

Avec prise d'effet le 1 janvier 2021, Gestion mondiale d'actifs CI a changé la façon dont certains frais d'exploitation sont imputés au FNB en remplaçant la méthode ancienne par des frais d'administration à taux fixe. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez-vous reporter au prospectus du FNB.

Commission de suivi

Si un FNB facture une commission de suivi, celle-ci est versée tant que vous possédez des parts du FNB en échange des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Catégorie FNB Indice des obligations gouvernementales à court terme CI (FGB) - Actions de FNB

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, veuillez communiquer avec Gestion mondiale d'actifs CI, ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2^e étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Tél. sans frais : 1-800-792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.ci.com/fr/

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

Le FNB n'est ni parrainé, ni endossé, ni vendu ni promu par FTSE Global Debt Capital Markets Inc. (« FTDCM »), FTSE International Limited (« FTSE »), les sociétés du groupe de la London Stock Exchange (l'« Exchange ») ou TSX Inc. (avec FTDCM, FTSE et l'Exchange, les « parties concédantes »). Les parties concédantes ne donnent aucune garantie et ne font aucune déclaration quelle qu'elle soit, expresse ou implicite, en ce qui a trait aux résultats devant être obtenus de l'utilisation du FTSE Canada Short Term Government Bond Index (l'« indice ») et/ou au niveau auquel l'indice se situe à une heure donnée, un jour donné, ou autrement. L'indice est compilé et calculé par FTDCM, et tous les droits d'auteur sur les valeurs de l'indice et les listes des émetteurs composant l'indice reviennent à FTDCM. Les parties concédantes ne sont aucunement responsables (que ce soit pour négligence ou autrement) envers quiconque à l'égard de toute erreur survenant dans l'indice et elles ne sont nullement tenues d'informer quiconque d'une erreur qui s'y trouverait. « FTSE[®] » est une marque de commerce du groupe des sociétés de la London Stock Exchange et est utilisée sous licence par FTDCM.?